

Compte rendu du séminaire annuel du réseau des acteurs de l'eau et l'assainissement de l'Océan Indien

9 & 10 Juin 2015 à Mayotte















Mardi 9 juin 2015

Discours d'ouverture de Moussa Mouhamadi, Président du Syndicat Intercommunal de l'eau et l'Assainissement de Mayotte(SIEAM)

Le président du SIEAM a rappellé que l'accès à l'eau potable et l'assainissement doit être une priorité pour les états de la zone Océan Indien. Un grand nombre d'habitants sont encore privés de ce droit fondamental.

Le dernier Forum Mondial de l'Eau en Corée du Sud a confirmé la volonté d'impliquer les acteurs aux compétences multiples pour trouver des solutions. Le SIEAM a lancé en 2012 une dynamique à l'échelle régionale avec les assises de l'eau et qui s'est concrétisée en 2014 avec la venue du pS-Eau et la création du réseau Océan Indien.

La mobilisation du 1% eau SIEAM prouve que le syndicat souhaite continuer d'être un des moteurs de la coopération sur la zone OI. Ce séminaire de bilan doit permettre à tous les acteurs du réseau de faire part de leurs attentes et également renforcer les synergies existantes.

Le secteur de la coopération se construit sur des partenariats gagnant-gagnant et comme un véritable outil de développement des territoires de la zone. Le partage des expériences et des pratiques est aussi un moyen pour Mayotte de trouver des solutions aux défis que l'île doit relever. Le SIEAM continuera de s'investir dans ce nouvel outil maintenant structuré depuis Mayotte et souhaite voir les actions opérationnelles se lancer dans les années à venir.

Rappel du contexte et des objectifs des deux jours

Le réseau des acteurs de l'eau et l'assainissement de l'Océan Indien lancé il y a un an à Madagascar, est aujourd'hui bien identifié par les acteurs du secteur. Les activités menées et les initiatives accompagnées ont enclenché une dynamique de coopération inter îles qu'il faut poursuivre.

Ce séminaire doit permettre de poursuivre les échanges entre professionnels sur le devenir du réseau pour continuer d'accompagner les initiatives existantes et d'identifier de nouveaux partenariats à construire entre les différents territoires.

L'objectif principal de ce séminaire annuel est de pouvoir partager une stratégie commune pour le développement du réseau dans les prochaines années et de répondre ainsi aux attentes des acteurs du secteur.

La coopération territoriale européenne 2014-2020, mise en œuvre à Mayotte

La coopération territoriale européenne vise à participer en premier lieu au développement de Mayotte accompagnée des états partenaires (Madagascar et Les Comores). La clé de répartition est que 70% de l'enveloppe doit correspondre à des subventions bénéficiant directement au territoire de Mayotte avec un taux de financement de 85% maximum. Un programme similaire existe depuis La Réunion soumis aux mêmes règles avec un financement maximum à hauteur de 75 % par projet.

Un cofinancement est obligatoire et un mixage financier est possible avec les différents fonds européens, fonds publics (1% eau) ou privés mais il ne devra y avoir qu'un seul porteur de projet basé sur la zone de coopération.

Les règles d'éligibilité des dépenses sont contenues dans le règlement UE 481/2014.

L'enveloppe globale consacrée à la coopération entre Mayotte-Les Comores-Madagascar est de 12 millions d'euros. C'est peu mais les attentes de l'Europe sur la consommation efficace des fonds à Mayotte sont fortes. A la Réunion c'est 41,4 millions d'euros qui seront disponibles pour la coopération avec les pays de la COI. Au niveau du fonds transnational qui concerne les acteurs mahorais et réunionnais ce sont 21,8 millions d'euros mobilisables pour des actions en direction de tous les Etats de la zone OI.

3 axes dans le Programme Opérationnel (PO) Mayotte-Madagascar-Comores

- 1. Développement-Economie doté de 4 millions d'euros
- 2. Santé doté de 5millions d'euros avec notamment un Objectif Spécifique consacré à l'eau l'assainissement et les déchets d'1 million d'euros pour la période 2014-2020.
- 3. Enseignement et formation 1,5 millions d'euros
- 4. 1,5 millions d'euros pour l'assistance technique qui est une obligation réglementaire

La version finale du PO est attendue pour le mois de juillet 2015 avec la validation des pays partenaires. Un Haut Comité Paritaire se tiendra à la mi-juillet à Paris avec les représentants de l'Union des Comores pour obtenir une réponse officielle.

L'accès au fond transnational est difficile pour les porteurs de projets mahorais car il en existe peu à l'heure actuelle et ils n'ont pas une grande expérience des fonds européens. Une proposition de s'associer avec les actions réunionnaises pour bénéficier de ces fonds a été faite à la Région Réunion, autorité de gestion des fonds européens de coopération.

A Mayotte un appel à projet sera lancé au mois d'octobre, la Région Réunion fonctionnera elle sous forme de guichet unique sans appel à projet.

Mise en place d'un Observatoire des services d'eau et d'assainissement sur l'Océan Indien

La mise en place d'un observatoire de l'eau et de l'assainissement est une première démarche à court terme sur les deux années à venir.

Le constat d'un besoin de mieux partager l'information est réel mais il faut trouver l'outil adapté à l'échelle régionale dans un contexte de grande hétérogénéité des territoires et des systèmes déjà existants (SISPEA, SIE office, SESAM, Ran'Eau)

3 principes:

- 1. Aide à la planification des investissements
- 2. Benchmarking pour améliorer la gestion des services
- 3. Evaluation de la pertinence d'un choix technique

La recherche d'indicateurs communs doit permettre d'apporter des données mises en forme et qui répondent à un besoin et un objectif précis.

Un échange d'informations horizontales entre acteurs du même niveau doit être possible pour faire vivre l'observatoire et faciliter les échanges directs.

Les contraintes identifiées

Un grand nombre de services d'eau potable et d'assainissement sont en cours de structuration sur la zone OI mais la plupart ne possèdent pas de bases de données exploitables.

Les besoins et attentes par rapport à l'observatoire sont à différencier selon la taille des opérateurs et le niveau de service déjà effectif etc.

Des groupes de travail ou ateliers techniques entre les acteurs ayant les mêmes enjeux doivent permettre de trouver les pistes de collaboration pour collecter et valoriser les données.

Format proposé

Quatre étapes :

- 1. Identifier les indicateurs
- 2. Mobiliser et exploiter l'existant, partager les fiches résultats
- 3. Accompagner à la construction de l'information sur des services structurés
- 4. Formaliser l'Observatoire

L'observatoire doit être un outil au service des acteurs du réseau. Pour améliorer la collecte de données, un accompagnement technique et financier pourra être proposé notamment si cela permet d'améliorer la production de données comme par exemple le financement de l'installation de compteurs.

Une matrice eau potable et assainissement est proposée pour faire émerger les besoins à partir des indicateurs.

<u>Exemple 1 :</u> poids de l'assainissement collectif(AC) pour cartographier la répartition entre AC et ANC et les systèmes de latrines existants

<u>Exemple 2</u>: le cout du service par territoire pour comprendre et identifier les enjeux (question économies d'échelles sur l'achat de matériels pour les petites structures).

La difficulté actuelle est de trouver le nombre d'indicateurs suffisants pour toucher un maximum de services sans entrer dans un outil complexe. C'est une démarche dynamique, animée par le réseau OI pour impliquer les acteurs à actualiser leurs données, ce qui nécessite aussi des moyens humains.

Le réseau OI est basé physiquement à Mayotte mais la localisation de l'observatoire ne sera pas forcement la même. Il sera installé là où la dynamique est la plus forte. On reste de toute façon sur un système d'informations en ligne et consultable à distance.

Le problème d'harmonisation des données est soulevé car beaucoup de services d'eau et d'assainissement à Madagascar sont gérés par la communauté avec un paiement au forfait et non au volume et c'est ce type de différences qui fait partie des éléments de synthèse que l'observatoire pourra faire apparaître notamment sous forme cartographique.

A Mayotte et La Réunion les exploitants structurés n'utilisent pas ou peu le SI national SISPEA déjà mis en place. Un gros travail de suivi auprès des services doit être mené comme c'est le cas à La Réunion qui a développé son propre système. Mais à Madagascar et aux Comores des problématiques quotidiennes empêchent les exploitants de se consacrer à la collecte et gestion de données.

L'Office de l'Eau Réunion précise que malgré la difficulté de collecte, les données sont primordiales pour la bonne gestion et le futur des services. La valorisation de celles-ci permet de mettre en avant des carences et pointer des politiques défectueuses.

L'organisation de rencontres et d'échanges entre les acteurs pour définir des indicateurs et leurs fonctions est une priorité pour poursuivre la démarche.

Améliorer l'accès à l'assainissement à Mayotte dans le cadre d'un projet de coopération avec Madagascar et Les Comores

Diagnostic de l'espace de coopération

On est en présence de territoires avec des points communs (une proximité géographique, indices socio démographique) mais des modèles de développement différents. La situation sanitaire et sociale a bien évolué ces 30 dernières années à Mayotte mais reste préoccupante pour Madagascar et Les Comores car la difficulté d'accès aux soins, les mauvaises conditions des services de bases et l'habitat précaire favorisent le développement des maladies. Il y a une forte proportion de la population sans accès à l'eau potable d'où le nombre élevé de maladies hydriques et de morts liés à cela.

A Mayotte la situation est bien meilleure mais des risques épidémiologiques (hépatite, diarrhée forte...) représentent une menace pour la santé publique. L'absence d'assainissement dans les quartiers informels représente un risque avéré de propagation des maladies.

Assainissement non collectif à Mayotte

2 résidences sur 3 sont dépourvues de confort de base. L'accès à l'eau s'améliore mais celui de l'assainissement rencontre plus de difficultés alors que le volume d'eaux usées augmente mais sans traitement pour gérer ces nouveaux effluents. De nombreux rejets se font directement dans les caniveaux d'eaux pluviales et le taux de raccordement aux STEP est encore insuffisant. Actuellement 90 % des installations sont des fosses septiques avec puits d'infiltration mais il n'existe aucune connaissance de la qualité du traitement. On peut déduire que la plupart de ces installations ne sont pas considérées comme conformes au regard de la réglementation.

Un programme d'équipement en latrines a été mis en place dans les années 80 dans le prolongement des opérations « Case Sim ». La dalle était subventionnée et la superstructure était à la charge du ménage avec la possibilité laissée à l'auto-construction. Dans les années 90, une politique de micro stations et mini STEP a vu le jour mais aujourd'hui la plupart des installations sont défectueuses. Les communes ont récupéré la compétence ANC en 2013 alors que l'AC reste à la charge du SIEAM. A

terme, d'après le plan de zonage et le SDAEU, un raccordement de 95% (70% en surface) de la population est prévu à l'horizon 2032.

Des investissements prioritaires en AC ont été définis mais des zones dites transitoires ne seront pas raccordées avant 10 ou 15 ans. Il faut trouver des solutions alternatives en attendant l'arrivée du réseau pour éviter une dégradation du sol et limiter le risque sanitaire.

Les zones de bidonvilles doivent également être prises en compte puisque cela représente une part de la population non négligeable. L'assainissement représente un cout supplémentaire pour l'usager alors que 50% de la population vit avec moins de 384 €/mois/unité de consommation. On est en présence d'une population peu solvable qu'il faudra aider pour s'équiper en installation d'assainissement.

La création de service public d'assainissement non collectif (SPANC) est une obligation réglementaire qui s'impose à Mayotte d'où un travail sur la création d'un premier SPANC pilote à Mayotte.

Cadre du projet

Mayotte fait face à certaines problématiques similaires des pays en développement. L'ARS a donc souhaité mobiliser des opérateurs ayant une expérience confirmée sur des problématiques d'assainissement. L'ONG Gret et l'Institut Régional de Coopération et de Développement de la Région Alsace (IRCOD) ont chacun effectué une mission à Mayotte pour identifier les enjeux de coopération inter îles dans le cadre d'un projet FEDER CTE.

Objectif : développer une stratégie d'ANC et une gouvernance publique-privée adaptée à Mayotte Deux axes :

- Animer et articuler des politiques de sensibilisation en amont de la question et notamment la problématique foncière
- Opérations pilotes spécifiques pour expérimenter des solutions techniques

Approches multi partenariales

Les échanges lors des ateliers techniques et des formations organisés dans le cadre du réseau entre les différents territoires de l'OI permettront la définition d'une stratégie globale de l'ANC à Mayotte. L'expérimentation sur des zones pilotes de techniques alternatives homologuées notamment grâce aux expériences malgaches et comoriennes permet de répondre aux besoins des populations. Les collectivités bénéficient d'un renforcement de compétences et s'approprient le rôle de maitre d'ouvrage dans ce domaine.

Trois volets de coopération :

- 1. Volet formation : en collaboration avec le Centre National de la Fonction Public Territorial et le réseau OI
- 2. Volet économique : développer les compétences d'artisans et un « business » de l'assainissement
- 3. Volet sensibilisation: changement de comportement, enquête sociologique ...

L'enveloppe reste à définir mais il est envisagé un budget de 800 k€ sur quatre années avec un financement UE, ARS et d'autres partenaires à définir. Le dossier sera déposé en octobre avec un

portage qui reste à valider. Le projet sera un pilote qui sera capitalisé pour une réplicabilité à plus grande échelle.

Pour la société EGC3S à Madagascar, le principal problème de l'assainissement reste le coût des installations qui reste trop élevé. Elle souligne le besoin d'organiser des rencontres techniques sur cette thématique afin de trouver des pistes pour diminuer le coût des toilettes.

Aux Comores il y a un besoin de s'interroger sur la question de l'assainissement. Il faut mettre en place des politiques d'assainissement. L'UCEA commence à réfléchir sur cette problématique et se porte volontaire pour proposer un site pilote à Anjouan.

L'Office de l'Eau Réunion a rappelé la difficulté d'équilibrer un budget SPANC, malgré les sensibilisations, il est difficile de contrôler toutes les installations. Le coût du service est entièrement financé par l'usager. L'ANC doit exister mais doit être réfléchi en fonction des conditions d'éloignement du réseau et d'autres paramètres propres à chaque territoire. Des organismes de recherche peuvent être mobilisés sur la question.

Le projet essaiera de réaliser les investissements dans différents cas de figure (rural, semi rural, urbain) et adaptera ses actions en fonction des politiques mises en place notamment en matière d'habitat (RHI, programme ANRU) sur le territoire concerné.

La ville de Bandrélé à Mayotte se positionne également comme une zone pilote potentielle par l'intermédiaire de son Directeur Général des Services qui rappelle la volonté du maire de travailler sur la question à Hamouro. C'est un village classé totalement en ANC avec une population vulnérable et une plage déjà interdite suite à la mauvaise qualité de l'eau.

La mise en réseau des capacités d'analyses des eaux

Cette thématique a émergé pendant le séminaire de lancement du réseau OI. Une réflexion a déjà été entamée à ce sujet à Madagascar dans le cadre du réseau Ran'Eau (<u>rapport final disponible en ligne</u>) et un premier atelier à dimension régionale s'est déroulé en mars.

Un besoin fort de pouvoir identifier les acteurs présents sur la zone et les demandes de chacun permettra de définir un cadre commun et de mettre en œuvre un plan d'action. Ce plan s'articulera autour d'une démarche qualité validée par les acteurs de l'OI qui devra permettre la montée en puissance de laboratoires grâce à des compétences renforcées. On arrivera ainsi à mieux répondre aux besoins des analyses d'eau potable sur l'OI.

Dans ce domaine on constate encore une fois des grandes disparités entre les territoires mais avec un objectif commun de garantir la santé publique.

Des points de références sur chaque territoire sont identifiés :

- Institut Pasteur de Madagascar : Laboratoire accrédité COFRAC et agrémenté par le ministère de la santé, il dispense des formations reconnus internationalement
- JIRAMA opérateur principal de distribution d'eau et d'électricité à Madagascar avec des antennes décentralisées dans tout le pays. Il possède son propre laboratoire pour réaliser les analyses de base
- MicroLab, laboratoire privé à La Réunion avec une activité importante

- Laboratoire Départemental de l'Eau et l'Hygiène des milieux à l'avenir incertain à La Réunion
- Laboratoire vétérinaire et d'analyses départementales (LVAD) de Mayotte en cours de structuration et accompagné par l'ARS pour l'accréditation COFRAC
- Laboratoire de l'Université de Moroni a les compétences mais peu de moyens financiers et un volume d'activité faible car il n'existe pas de réglementation contraignant les opérateurs à faire des analyses.

Proposition d'un cadre commun

Les premières conclusions de l'atelier font état du besoin de définir des paramètres de base avec des moyens de contrôle adéquats. L'accréditation n'est pas forcément utile au regard du niveau d'exigence minimal à avoir. Il faut davantage s'appuyer sur les agréments de laboratoires délivrés par les ministères respectifs qui garantissent la qualité des analyses.

Des méthodes de contrôle existent et sont à faire connaître au travers du réseau OI pour répondre à la demande croissante d'analyses.

Le volet formation sera un axe fort de cet accompagnement avec trois formations de base à mutualiser sur l'OI en mobilisant l'expertise sur la zone :

- Les techniques d'analyses micro biologiques
- Le contrôle au sein du laboratoire
- Les techniques de prélèvements.

L'amélioration du secteur des analyses d'eau potable passera également par un meilleur partage des informations et des données au travers des outils développés par le réseau. Le réseau veille d'alerte SEGA peut être une source d'inspiration pour avoir un appui mutuel entre tous les territoires.

Aux Comores, le Code de l'Eau est purement réglementaire et ne fait l'objet d'aucune contrainte pour son application, de plus la date de rédaction est ancienne et n'est plus en phase avec les problématiques actuelles. Il est nécessaire d'avoir un retour d'expérience sur les types de paramètres simples à contrôler. Le Groupe Technique de travail sur la qualité de l'eau à Madagascar poursuit son travail et va prochainement proposer des solutions de paramètres adéquats aux moyens disponibles qui seront diffusés dans le cadre du réseau Ran'Eau et Océan Indien.

En parallèle, l'Office de l'Eau Réunion a lancé une étude sur les besoins en capacités analytiques sur la zone OI avec un focus sur les deux plus gros laboratoires français afin de connaître les paramètres analysés, la volumétrie, et le coût pour les domaines des EU, EP et des suivis des cours d'eau. Des laboratoires existent aussi à Maurice qui peuvent apporter des réponses. Les conclusions de l'étude seront rendues en septembre 2015.

L'utilisation des kits portables permet de résoudre une partie du problème mais la question de la formation du personnel et de l'achat des réactifs est à prendre en compte d'où l'idée de trouver un moyen de mutualiser les achats.

Appui à la planification du secteur de l'eau à la Grande Comore

Une nouvelle action de coopération est en cours d'élaboration par les acteurs réunionnais de l'eau (Office de l'Eau et Conseil Départemental) pour apporter un appui au secteur de la planification de la Grande Comore.

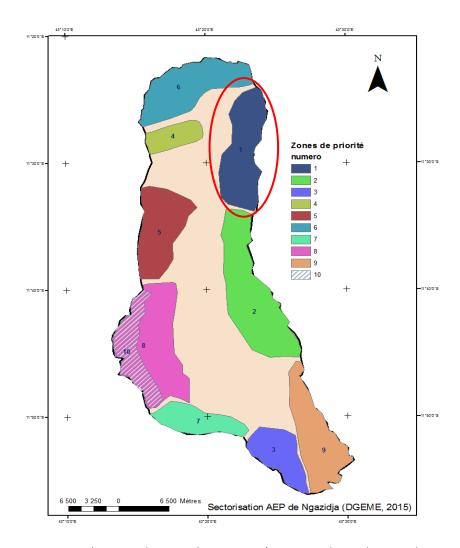
Le besoin d'un document sectoriel sur l'eau est primordial afin de mieux planifier les actions de développement du secteur de l'eau en Grande Comore. Suite à une sollicitation de la Direction de l'Eau de Moroni et à la signature d'une nouvelle convention entre les gouvernorats et le CD 974, un projet d'appui est en train de voir le jour avec un démarrage de l'étude prévue au second semestre 2015.

La diaspora représente une contribution financière importante dans les investissements en direction de Grande Comore notamment dans le secteur de l'eau potable. Mais ces projets manquent de coordination et ne s'inscrivent pas forcément dans le cadre de la politique de l'eau de l'île. La Direction Générale de l'Eau en cours de structuration aura à terme la gestion de cette planification afin de coordonner tous les fonds en lien avec l'eau potable sur le territoire de la Grande Comore.

Ce projet sera piloté par l'Office de l'Eau et le CD 974 qui viennent tous les deux de créer une cellule coopération avec des référents sur ce projet. L'objectif visé pour ces organismes est de pouvoir offrir l'opportunité à de jeunes réunionnais diplômés du secteur de l'eau d'acquérir une première expérience dans le cadre de contrat de volontariat d'une année.

La coordination avec les Comores s'articulera avec l'association 2-mains qui réalisera la phase de collecte des données socio économiques, les enquêtes avec l'appui de la Direction Générale de l'Eau des Mines et de l'Energie et des volontaires réunionnais.

Une priorité d'action a été définie à partir d'un zonage fourni par la DGEME.



L'intervention portera sur la zone de Hamahamet située au Nord Est de Grande Comore. Elle est composée de 28 villages mais aucun système d'adduction n'est fonctionnel. Les gens s'approvisionnent principalement grâce à l'eau de pluies mais les longues périodes de sécheresse entrainent de grandes difficultés d'accès à l'EP.

Cette première action de coopération dans le domaine de l'eau potable portée par le CD 974 et l'Office de l'Eau a pour objectif final de fournir un document stratégique pour cette zone avec un focus particulier sur chacun des 28 villages en proposant des solutions techniques et de gestion adaptées.

Présentation de l'association 2-mains Comores,

sur ce secteur de Grande Comore.

L'association travaille dans trois secteurs d'activités : eau potable, filière d'ylang, gestion des déchets. Dans le domaine de l'eau elle apporte un appui formation pour la potabilisation de l'eau de citerne à partir d'un système d'électrolyse développé par la fondation Antenna technologie. Elle a accompagné 15 villages depuis 2012.

En parallèle, elle a réalisé le schéma directeur d'Eau de Mbadjini Est dans le cadre d'une coopération décentralisée avec la région PACA et l'île de Ngazidja. La version finale a été validée en mai 2015. L'association est en recherche de financement pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle

3 axes d'interventions sont concernés dans ce schéma :

- 1. Amélioration et professionnalisation des modalités de gestion et de paiement des services
- 2. Amélioration de la qualité de l'eau de boisson pour l'ensemble des villages à termes
- 3. Mobilisation de la ressource en quantité et qualité suffisantes pour les zones prioritaires

L'Alliance Mondiale des partenariats des opérateurs de l'eau (GWOPA)

Le GWOPA est un organisme qui émane des Nations Unies pour favoriser la mise en réseau et le transfert de compétences entre opérateurs dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement. L'Alliance appuie les partenariats durables et sur le long terme qui ont pour objectif de renforcer les compétences des acteurs pour améliorer le service d'eau potable ou d'assainissement fourni aux usagers.

L'effet recherché est une amélioration durable des services grâce notamment à des actions de formations, de tutorat entre opérateurs, de diagnostic et d'évaluation qui permettent de mettre en place les actions correctives.

C'est un partenariat qui s'inscrit dans du gagnant-gagnant avec d'un côté un opérateur du Nord qui améliore les compétences de ses agents en les amenant à réfléchir sur d'autres problématiques tout en développant des valeurs de solidarité. Les liens inter-municipaux sont renforcés et construisent de nouvelles relations. De l'autre côté, les opérateurs Sud bénéficient d'une expertise de grande valeur et à faible cout pour améliorer leurs services.

En 2015, l'assemblée générale du GWOPA se déroulera à Barcelone. De nombreux exemples de réussites dans des territoires insulaires existent avec les CT françaises. Il n'existe pas de cercle spécial dans le cadre du GWOPA ciblé sur l'OI mais la création de ce réseau peut appuyer ce type de partenariat avec l'Alliance. Les résultats seront ainsi valorisés par le système des Nations Unies.

Mercredi 10 juin 2015

Restitution des tables rondes

Thème 1 : La gestion de l'assainissement non collectif

Le premier constat qui a été partagé est la différence entre territoires qui n'ont pas les mêmes enjeux par rapport à la résolution de la question de l'ANC.

Dans les DOM c'est l'aspect sanitaire qui est mis en avant dans le cadre des directives européennes. Pour Madagascar et Les Comores ce sont des valeurs de dignité et la lutte contre la mortalité qui sont mises en avant pour mobiliser sur cette question. Mais dans les deux cas l'ANC doit pouvoir répondre à ces enjeux.

Les acteurs n'ont pas toujours la même définition pour un même terme, ni les mêmes approches pour traiter les problèmes comme par exemple les latrines améliorées qui peuvent être des ouvrages de bonne qualité que l'on peut vite associer à un simple trou d'où la non conformité de l'installation.

Pour gérer l'ensemble de la filière ANC, 5 maillons ont été identifiés : la collecte, la vidange, l'évacuation, le traitement et la valorisation.

A Mayotte, on parle peu d'ANC pour le moment car la politique est centrée sur l'AC mais les moyens disponibles sont insuffisants. L'ensemble de la filière reste peu étudié on sait qu'il existe des vidangeurs mais cela reste une activité marginale.

A Madagascar c'est la lutte contre la Défécation à l'Air Libre (DAL) avec un travail de sensibilisation qui est priorisée. L'ANC est très peu développé avec un système de traitement d'évacuation encore embryonnaire. Ce sont des systèmes rustiques et peu couteux qui sont expérimentés.

Aux Comores, il n'existe pas de politique d'assainissement, ni d'état des lieux connu jusqu'à maintenant. Les besoins de partage dans ce secteur doivent être mis en exergue pour faire avancer la réflexion dans ce domaine aux Comores.

L'existence de zones de bidonvilles dans plusieurs territoires avec une densité importante et des populations vulnérables doit permettre de développer et travailler sur des outils de sensibilisation communs.

Le maillon vidange dans la filière ANC représente un coût pour l'usager non négligeable et la question du traitement qui s'ensuit reste encore sans réponse. Cette réflexion sur la valorisation des boues est un enjeu important pour les territoires insulaires confrontés pour certains, à une réglementation poussée et des contraintes spatiales fortes.

Etapes proposées pour parvenir à une amélioration globale de l'ANC sur l'OI:

- Réflexion sur l'ANC et ses techniques dans le cadre d'ateliers d'échanges et de formations pour proposer des solutions
- Réalisation d'un diagnostic précis avec une analyse sur les moyens disponibles et les compétences mobilisables
- Espace d'échanges et de dialogues avec l'usager du service
- Volet opérationnel sur des zones pilotes avec différents contextes avec une capitalisation à la clé

La Réunion n'était pas représentée à cette table ronde mais a pu apporter quelques précisions. Le principal problème en lien avec l'ANC est la question foncière car on a rarement l'espace nécessaire pour réaliser une installation aux normes. La réglementation limite les systèmes autorisés, il faut demander une dérogation pour des systèmes plus simples ou semi collectifs (Filtre Planté) délivrée par le ministère mais l'entretien de ces systèmes restera à la charge de l'usager.

Thème 2 : La mise en réseau des capacités d'analyses d'eau potable

Les débats se sont articulés autour de trois grandes questions :

- Rôle accréditation/agrément
- La mutualisation des moyens
- Le partage des données et de l'information

La démarche d'accréditation est lourde, couteuse et ne présente pas un rapport cout bénéfices suffisant pour de nombreux laboratoires.

A Mayotte le LVAD s'est lancé dans cette démarche accompagnée par l'Agence Régionale de Santé mais sa viabilité n'est pas encore assurée. Le volume d'analyses est pour le moment limité mais devrait augmenter dans l'avenir. Le LVAD devra être en mesure de répondre au moment des appels d'offres relatifs à cette prestation.

La démarche d'agrément semble plus pertinente à développer aux Comores et à Madagascar. Il faut accompagner les ministères pour qu'ils délivrent un agrément reconnu et fiable aux laboratoires. Cette démarche d'agrément supposera pour les laboratoires de satisfaire un protocole qui permettra de garantir la qualité des analyses.

Pour atteindre cet objectif, les laboratoires de la zone ont besoin d'accéder à des formations permettant de renforcer les compétences des techniciens opérant dans les laboratoires. L'IPM à Madagascar et Microlab possèdent de solides références et sont prêts à s'engager sur certaines parties pour faire bénéficier de leurs expériences aux acteurs du secteur. La mutualisation des formations permettra d'en diminuer les coûts.

L'équipement en kits de contrôle portables, ou en un laboratoire microbio de référence, nécessite des moyens financiers importants pour s'équiper en matériels et réactifs qu'il faut régulièrement renouveler. Là encore la mutualisation devra s'imposer pour permettre à tous de bénéficier de tarifs avantageux et d'une livraison rapide.

Enfin la collecte de ces données doit permettre d'alimenter le SI qui sera développé un système d'échanges sur cette thématique, qui sera développé. Les données brutes ne présenteront aucun intérêt pour les acteurs, mais un système d'échanges et d'analyse permettant une amélioration de la performance des laboratoires sera recherchée.

Thème 3 : Les Systèmes d'Informations et partage de données

<u>Partage sur l'objectif de créer un Observatoire des services:</u> Mise à disposition de données publiques pour voir les problèmes des différents territoires afin de pouvoir apporter des solutions communes. C'est un outil d'aide à la décision mais il faut faire attention à ne pas tomber dans des données pures avec des indicateurs non pertinents.

Sur l'OI on est en présence de quatre territoires avec des moyens d'accès à l'information différents qu'il faut améliorer.

L'Office de l'Eau possède déjà son propre système qui mobilise 2 ETP et a une plus value à apporter dans ce domaine pour déterminer les données pertinentes.

La définition d'indicateurs peut se faire en prenant appui sur les outils existants (SISPEA, Ran'Eau Office de l'Eau) mais qu'il faut adapter pour trouver des enjeux communs à chaque territoire.

Il faut définir un objectif relié à chaque indicateur. Cet indicateur doit être associé à des choses plus concrètes et directement exploitables par les acteurs pour susciter l'échange (fiche projet).

Ex : indicateurs de résultats santé, de coûts, techniques, mettre en place une base de données plus accessible. Deux niveaux : la collecte d'indicateurs (pas encore existante partout) et la collecte d'expériences (rôle du pS-Eau à améliorer)

Les moyens humains à consacrer à cela sont importants il faudra donc prévoir des moyens financiers en conséquence avec un relais sur chaque territoire pour mobiliser les acteurs.

Il est proposé la création d'un groupe technique qui pourrait se réunir en visioconférence à fréquence régulière pour travailler sur l'Observatoire.

Le Bureau d'Etude Espelia, qui assiste le réseau OI sur la partie Observatoire proposera la cadre de l'Observatoire suite aux discussions et ce document sera partagé pour ensuite mobiliser les moyens nécessaires.

Une première initiative pour améliorer la convivialité de l'espace d'échanges pourrait être de constituer un trombinoscope des principaux acteurs.

Thème 4 : Appui à l'exploitation des réseaux d'eau potable

A Mayotte et La Réunion le système est organisé entre PPP et gestion en régie. Le prix de l'eau permet de couvrir le fonctionnement des installations. Les investissements de départ ont souvent été faits par l'Etat qui a ensuite rétrocédé les installations aux CT. Le prix de l'eau n'est pas unique et fait l'objet de négociations entre le maitre d'ouvrage et les exploitants.

Aux Comores on retrouve une situation différente sur chaque île

- Grande Comore: l'opérateur national Ma-Mwe est présent seulement à Moroni et ses alentours. Dans le reste de l'île, c'est principalement la récupération des eaux de pluies et la livraison par camion (très chère) qui fournit l'eau aux habitants.
- Mohéli: un PPP entre le SOGEM et les Associations d'Usagers de l'Eau de Fomboni existe mais doit faire face à d'importantes difficultés notamment liées à la facturation au forfait. La SOGEM va poursuivre son développement avec l'exploitation du réseau installé sur les villages du plateau de Djandro. Mais la SOGEM a besoin d'un appui technique d'opérateur confirmé pour l'appuyer dans sa mission.
- Anjouan: à SIMA, c'est la gestion communautaire qui a été choisie mais le Comité Inter villageois est confronté au refus de paiement des usagers à cause de la présence de réseaux parallèles qui distribuent pourtant une eau non potable. A Moya, il est prévu de mettre en place une régie gérée par la municipalité dans le cadre d'un futur projet de coopération avec le SIEAM.

A Madagascar il y a de grandes différences entre l'espace rural et urbain. L'Etat perçoit une redevance et le paiement de l'eau est obligatoire. Il est parfois au forfait ou au volume avec différents modes de gestion.

Dans ce domaine le réseau doit :

- Faciliter les stages d'immersion dans les milieux où la situation est positive
- Accompagner les projets en cours en intégrant des approches de bonne gestion
- Impliquer les autorités à tous les niveaux, notamment les collectivités locales
- Développer un grand écho de sensibilisation sur les enjeux par rapport à la gestion, source de pérennisation de nos investissements
- Partager les informations à partir d'une plateforme d'échanges

Synthèse

Cette année de préfiguration, a permis d'identifier des enjeux communs sur différentes thématiques : ANC, analyses d'eau, SI... Il y a un an encore, ces questions n'étaient pas abordées. La dynamique qui est en train de se créer permet de réaliser un rapprochement entre les territoires. Il reste à passer à la phase opérationnelle d'un certain nombre d'actions et c'est l'attente principale de tous les acteurs qui ont participé à ce réseau pendant cette première année.

La réflexion sur les choix technologiques, dans un contexte de réduction des moyens doit être opportune à mener. Il est donc intéressant de pouvoir compter sur l'appui d'un réseau régional pour trouver des solutions en provenance d'autres territoires. La question du coût des actions reste un des enjeux majeurs d'où le besoin d'une mutualisation des actions dans le cadre de la coopération.

Les outils et notamment la base de données doit encore être développés et améliorés pour faciliter son utilisation et davantage impliquer les acteurs. La diffusion de documents de base dans la continuité de la restitution peut aussi être une solution pour renforcer le partage d'informations.

Une synergie est bien existante aujourd'hui, il faut maintenant la pérenniser, ce qui sera probablement fait pour l'année 2015 mais les partenariats doivent s'inscrire dans la durée, ce qui demande une implication de tous.

Le mot de la fin est réalisé par le président du SIEAM qui remercie les partenaires Malgaches, Comoriens, Réunionnais et Mahorais d'avoir participé à ce séminaire organisé à Mayotte et espère que ces actions se poursuivront.

Une visite de terrain s'est ensuite déroulée sur les installations de Filtre Planté de Roseaux de Tsingoni et la station de traitement de Malamani.